

Communiqué de presse

Répondant: Thomas Gehrig/Bertrand Baumann

26 mai 2011, 15 h

La fraction du Jura lance une discussion sur l'assouplissement des points de postes

Par une interpellation portant sur le blocage des points de poste, la fraction du Jura a ouvert une discussion en vue d'un assouplissement ciblé du plafonnement des postes. Elle considère que cette réglementation restrictive limite en grande partie la possibilité d'accomplir de nouvelles tâches urgentes. La fraction cite comme exemple la formation des catéchètes en Suisse romande : bien que son domaine d'activité se soit considérablement élargi, les ressources dont elle dispose n'ont pas changé depuis vingt ans, de sorte qu'elle n'est plus en mesure de fournir les prestations supplémentaires qu'on lui demande.

Comme l'a souligné Philippe Kneubühler, auteur de l'interpellation, les clôtures d'exercice positives de ces dernières années sont à l'origine de cette démarche. Il propose de répertorier et d'évaluer de manière réaliste les besoins pouvant être financés, et serait heureux que d'autres fractions prennent également des initiatives dans ce sens.

Le conseiller synodal Hans Ulrich Krebs a confirmé les problèmes évoqués dans l'interpellation. Si l'Eglise dispose de moyens pour soutenir des projets, elle manque des ressources humaines pour les mettre en œuvre. Les indispensables mesures d'austérité décidées en 1998 ont certes porté leurs fruits. Mais jusqu'ici, malgré l'apparition de nouvelles tâches il n'a pas été jugé opportun de revoir le plafonnement des postes.

Dans la mesure de ses possibilités, le Conseil synodal a procédé à des réorganisations limitées lors de départs à la retraite, ce qui a permis de réaliser quelques petits transferts de postes. Un recensement des besoins réalisé il y a quelques années a montré que jusqu'à dix postes à plein temps supplémentaires seraient nécessaires. Dans le cadre de la planification financière, cette augmentation est toutefois considérée comme irréaliste. En cas d'urgence, le Conseil synodal peut encore disposer de points de poste pendant une durée limitée, mais cette possibilité prendra fin en 2012 au plus tard.

En raison du déménagement à la Maison des Eglises réformées, le besoin en postes devra être réévalué au cours des prochains mois. La commission des finances est ouverte à de nouvelles solutions. Le Conseil synodal estime que la demande du Jura va également dans le sens de ses propres besoins.

Philippe Kneubühler s'est déclaré satisfait de la réponse et a annoncé une éventuelle motion pour concrétiser sa demande.